

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.07PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 25'450'000.-- pour la réalisation  
de la deuxième étape du Centre sportif aux Isles.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 24 mars 2010.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Aude BRIAND, Soufia FEKIH, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Jean-Marc COUSIN, Pascal GAFNER, Daniel HOFMANN, Yves VUAGNIAUX et du soussigné.

La délégation municipale était composée de Messieurs Daniel Von SIEBENTHAL Syndic, Paul-Arthur TREYVAUD Municipal, Jean-Daniel CARRARD Municipal, Markus BAERTSCHI, architecte de ville et chef de service, Jean-Jacques JOBIN, adjoint du chef de service, Pedro CAMPS, délégué aux sports. Nous les remercions pour leurs explications complètes.

Ce préavis est attendu depuis de longues années. La délégation municipale relève l'importance d'avoir préservé ce terrain pour le complexe sportif lors de l'adoption de la première étape il y a 12 ans.

Ce projet ne comprend pas les accès routiers, mobilité douce et éclairage. Ils seront abordés par un autre préavis qui traitera de l'accès entre Graveline et Roger de Guimps. Il devrait être mis à l'enquête cet été.

**Salle triple:**

Les normes les plus exigeantes ont été choisies afin de permettre des compétitions nationales et internationales (norme Macolin). Ces salles ont été prévues pour des sports d'équipe. Toutes les sociétés sportives de la ville ont été consultées pour connaître leurs besoins.

Malheureusement, les besoins de la ville en salle de gym ne seront pas totalement couverts dû à la rapide progression du nombre d'habitants de notre ville. Les réservations se feront sur le même modèle que celles des autres salles de gym.

Les gradins fixes de 1000 places ont produit quelques discussions au niveau cantonal.

**Réfectoire:**

Il est prévu pour accueillir les élèves de secondaire durant la semaine. Afin de rentabiliser au maximum ces installations coûteuses, le réfectoire sera également utilisé lors d'éventuelles manifestations en soirées et en fin de semaine (week-end).

**Garderie:**

La garderie a été ajoutée pour répondre aux besoins de celle des Goélands qui est devenue trop petite. Cette nouvelle garderie augmentera sensiblement l'offre de notre ville.

**Généralités:**

Le suivi des travaux sera assuré par les architectes du projet mais leurs honoraires seront versés par l'entreprise générale adjudicataire. Une partie de la commission émet quelques réserves à ce sujet. La Municipalité nous informe que le contrat qui lie les architectes et l'entreprise générale a été fait de façon consciencieuse.

La majorité de la commission relève le bon travail effectué par la Municipalité pour avoir répondu à toutes les remarques faites par la commission ad-hoc, qui a analysé l'étude du projet.

Les cellules photovoltaïques ont été saluées par l'entier de la commission.

Les places de parc ont été étudiées minutieusement. Un complément par les transports publics sera mis sur pied lors de manifestations majeures. Cette disposition est inscrite sur le permis de construire.

La délégation municipale nous informe que l'avenue des Trois-Lacs sera une zone 30 Km/h. En cas de crue extraordinaire, un fossé est prévu sur l'avenue des Trois Lac.

**Vœux de la commission:**

Une partie de la commission relève le peu d'éclairage sur le site. Ils craignent les déprédations sur cet édifice. Cette dernière invite la Municipalité à réfléchir sur ce point. (caméras de surveillance, capteurs de mouvement pour les luminaires, etc...)

Cette nouvelle construction va drainer du trafic à toutes heures. La commission désire rendre attentive la Municipalité de bien coordonner le projet AgloY et la nouvelle répartition des transports publics.

**Conclusion:**

C'est à l'unanimité que votre commission vous recommande d'accepter tous les articles tels que présentés par la Municipalité.

Rapporteur  
Jérôme Wulliamoz

